

COMMUNE D'OSENBACH

Département du Haut-Rhin

ARRETE 2026-32

Portant rue barrée pour cause de travaux

Le Maire de la commune d'OSENBACH

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant les travaux de démolition de l'antenne TDF rue du Firstplan à compter du lundi 13 juillet et pour une durée de 5 jours ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ

Article 1

La rue du Firstplan sera barrée et la circulation interdite après le N°13 à compter du 13 juillet 2026 et ce pendant la durée des travaux. L'accès à l'habitation du N°15 rue du Firstplan devra être maintenu.

Article 2

Cette interdiction sera signalée aux usagers par des panneaux réglementaires, déposés par l'entreprise procédant aux travaux.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3

Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit sur l'emprise du chantier.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rouffach,
- Monsieur le Directeur des Brigades Vertes
- SDIS
- Entreprise Tim Services

Osenbach le 09/06/2026

Le Maire, David GOLLENTZ

Mise en ligne sur le site www.osenbach.fr le 11/06/2026

